



Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



Procès-verbal
Séance du mardi 13 décembre 2016 à 20h00
Salle des combles de la Maison de commune,
rue du Centre 47, 1025 Saint-Sulpice

Présences : MM. CHAPUIS Olivier, CLUSAN Franck, JACOT Stéphane, KHAMILICHI Saïd, MALATESTA Davide, NEHDI Adel, ROCHAT Alain, SCHAEFFLER Mathieu, SIEBER Didier, Mmes FAVRE Oriella, GOLAZ Anne-Lise, HOFMANN Stefania, KOMSIYSKA SPASSOVA Anastassia, MERMINOD Anne, PERIANEZ Micaela, THEUMANN Cécile, WILLI Corinne, ZELENKOVA Magdalena

Excusées : Mmes AVVANZINO Laurence et MERMINOD Claudine

Absent : ---

Procès-verbal : M. Yann RUFFIEUX

1. Accueil

Mme Anne Merminod ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.

2. Appel - Liste de présence

Conformément ci-dessus.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Désignation du/de la Président-e

Mme Corinne Willi présente brièvement Mme Anne Merminod aux membres du Conseil d'établissement. Mme Anne Merminod, enseignante, a été élue à la Municipalité de Saint-Sulpice en janvier 2014 et est en charge du dicastère des écoles depuis 2016.

Suite à cette brève présentation et en application de l'article 17 du règlement du Conseil d'établissement, M. Alain Rochat propose la candidature de Mme Anne Merminod, en qualité de Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, Mme Anne Merminod est élue à l'unanimité Présidente du Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice, pour la législature 2016-2021.

5. Désignation du/de la Vice-Président-e

Mme Anne Merminod propose la candidature de M. Alain Rochat, enseignant et Municipal à Chavannes-près-Renens.

Aucune autre candidature n'étant présentée, M. Alain Rochat est élu à l'unanimité Vice-Président pour la législature 2016-2021.

6. Désignation du/de la Secrétaire

Mme Anne Merminod propose la candidature de M. Yann Ruffieux, employé d'administration au Secrétariat municipal de la commune de Saint-Sulpice depuis le 1^{er} septembre 2016.

Aucune autre candidature n'étant présentée, M. Yann Ruffieux est élu à l'unanimité secrétaire pour la législature 2016-2021.

7. Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2016

Aucune remarque et/ou modification n'étant souhaitée, le procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2016 est adopté.

8. Validation du courrier électronique et des envois des procès-verbaux et convocations par email

Mme Anne Merminod propose, comme lors de toute nouvelle législature, de valider l'envoi des convocations et des procès-verbaux par voie électronique (email).

Mme Corinne Willi précise qu'il convient d'adresser le procès-verbal aux membres du Conseil d'établissement quelques semaines avant la séance suivante, ceci afin que les membres fassent part de leurs souhaits de correction au secrétaire.

Mme Anne-Lise Golaz préconise que le procès-verbal soit adressé aux membres pour correction/modification en laissant à ces derniers deux semaines pour se manifester. Les autres membres rejoignent la proposition de Mme Golaz.

Aucune autre remarque n'étant enregistrée, les envois électroniques (email) des convocations et des procès-verbaux sont validés.

9. Présentation du rôle du Conseil d'établissement

M. Didier Sieber, Directeur des écoles, prend la parole et présente le rôle du Conseil d'établissement.

En application de l'article 25 du règlement, le Conseil d'établissement exerce les rôles suivants :

- Concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale;
- Appuie l'ensemble des partenaires de l'établissement dans l'accomplissement de leurs missions respectives, notamment dans le domaine éducatif;

- Veille à la cohérence de la journée enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes;
- Permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Quant aux compétences (définies dans la Loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application), le Conseil d'établissement peut :

- Inviter les délégués d'un conseil des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner les demandes d'un conseil des élèves. M. Sieber précise que le conseil des élèves est en "standby" pour ce premier semestre pour cause de réorganisation de l'établissement en ce qui concerne la voie générale;
- Accorder au maximum deux demi-journées de congé;
- Préaviser les heures de début et de fin de matinée et d'après-midi fixées d'entente entre le conseil de direction et les autorités communales. M. Sieber précise qu'il s'agit du cadre de l'horaire et non pas de l'ordre des matières enseignées;
- Préaviser le règlement interne de l'établissement avant approbation du département. M. Sieber mentionne que le dernier règlement vient d'entrer en vigueur, au 1^{er} novembre 2016. Il souhaite que le Conseil d'établissement n'ait pas à repréaviser ce document, sachant qu'il s'agit d'un travail conséquent et long;
- Donner son avis aux autorités exécutives communales quant aux projets de construction, de transformation ou de réparation importante des locaux scolaires;
- Se prononcer sur la politique générale en matière de camps, courses et voyages;
- Participer à la définition du programme des activités culturelles et périscolaires;
- Se prononcer sur les actions de prévention mises en œuvre dans l'établissement;
- Préaviser les orientations socio-éducatives de l'établissement notamment en matière d'intégration des élèves migrants;
- Proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les cantines scolaires, les accueils d'enfants, les devoirs surveillés, les transports scolaires, etc.

M. Sieber précise que, compte tenu des éléments susmentionnés, le Conseil d'établissement fonctionne plutôt comme un organe de consultation. Mais le plus important, le Conseil d'établissement est avant tout un lieu de dialogue et de partage.

Suite à cette présentation par M. Sieber, Mme Merminod demande aux précédents membres du conseil de résumer ce qui a été fait lors de la législature 2011-2016.

Mmes Willi et Golaz, membres du Conseil d'établissement lors de la précédente législature, font part des sujets traités, à savoir :

- Travailler sur des parties du règlement en y effectuant une traduction dans les principales langues parlées par les parents d'élèves (italien, portugais, espagnol, allemand, anglais, turque et langues slaves);

- Problèmes de trajet entre le domicile et l'école, et recherche de patrouilleurs scolaires;
- Présentation, par des éducateurs, de projets parascolaires;
- Mise en route des repas à la cafétéria;
- Devoirs surveillés;
- Plusieurs présentations de la construction du nouveau Collège des Pâquis;
- Transports publics;
- Chalet Les Alouettes ("épisode gastroentérite");
- Mini-salon de l'apprentissage dont le but était d'expliquer les autres voies que le gymnase;
- Présentation, par un jeune, de l'animation de rue de Chavannes.

10. Travail par groupe - ressortir les actions possibles durant la législature

Les quatre groupes, déjà composés par la Présidente, sont invités à se réunir quelques minutes et à ressortir les sujets souhaités à traiter/travailler durant la présente législature.

Il est précisé que les mêmes idées qui reviennent d'un groupe à l'autre sont mentionnées ci-dessous qu'une seule fois, ceci afin d'éviter des répétitions.

Groupe 1 composé de M. Rochat Alain et de Mmes Theumann Cécile, Zelenkova Magdalena, Perianes Micaela et Favre Oriella.

Sujets ressortis après concertation du groupe :

- Vulgarisation des nouveaux règlements : communiquer différemment, aux parents, le nouveau règlement de l'Etablissement scolaire. Le but est que cela soit clair et évident et que le règlement ne passe pas simplement "à la poubelle";
- Activités parascolaires : organisation de cours à option (cours de musique, de théâtre, de danse);
- Education des élèves au tri des déchets;
- Prévention sur le chemin de l'école aux pré-adolescents et adolescents (exemple : risque lors de l'utilisation du natel en marchant, usage de la trottinette, etc.).

Groupe 2 composé de Mme Hofmann Stefania et de MM. Nehdi Adel, Chappuis Olivier, Sieber Didier.

Sujets ressortis après concertation du groupe :

- Règlement de l'Etablissement scolaire : mise à jour des traductions et mise en évidence de certains articles (arrivées tardives par exemple);
- Newsletter du Conseil d'établissement pour les parents;
- Création d'un groupe de parent-référent par communauté;
- Gestion des voitures autour des bâtiments scolaires.

Groupe 3 composé de Mmes Willi Corinne et Golaz Anne-Lise, et de MM. Schaeffler Mathieu et Jacot Stéphane.

Sujets ressortis après concertation du groupe :

- Sécurité scolaire : patrouilleurs et passage piéton à la sortie de la commune (rue du Centre en direction de l'école);
- Camps scolaires et voyages de fin d'étude : certaines classes partent, d'autres pas, il n'existe plus de lignes directrices au sein de l'établissement (qui fait quoi ? comment ? pourquoi ?);
- Coaching (désignation de parrains/mentors) par des plus grands (étudiants aux gymnases, par exemple) lors des appuis. Encadrement/soutien qui serait destiné à des enfants arrivant de l'étranger et ne parlant pas le français;
- Parascolaire - fermeture dans certains cas : unification des demi-journées de congé et des sorties communales;
- Horaires de la rentrée scolaire : à recevoir plus tôt;
- Réfectoire scolaire : simplification de la gestion des inscriptions (utilisation du site internet des écoles ou de la commune).

Groupe 4 composé de Mmes Merminod Anne et Komsyksa Spassova Anastassia, et de MM. Khamlich Saïd, Malatesta Davide et Clusan Franck.

Sujets ressortis après concertation du groupe :

- Mise en place de la journée continue (qui fait quoi ? quelle est la responsabilité de chacun ?). M. Sieber propose d'attendre que le canton s'attèle à ce dossier. Dès la mise en application de cette loi, il conviendrait de prévoir une discussion sur ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil d'établissement. Les autres membres rejoignent cette proposition de M. Sieber;
- Sécurité à l'école : accès dans l'école par des personnes non-autorisées;
- Nouvelles technologies (addiction aux ordinateurs, natel, réseaux sociaux);
- Harcèlement entre élèves;
- Ecole famille : renforcement du lien entre les parents des élèves et les enseignants, et implication des familles au sein de l'école.

11. Choix des deux demi-journées de congé

Les deux demi-journées de congé proposées sont :

- le mercredi matin 24 mai 2017 (veille du week-end de l'Ascension)
- le vendredi après-midi 30 juin 2017 (veille des vacances scolaires d'été)

Aucune autre proposition présentée, ces deux demi-journées de congé sont acceptées à l'unanimité.

Mme Theumann intervient en demandant que la communication aux parents de ces deux demi-journées se fasse plus tôt, permettant ainsi que les parents s'organisent en vue d'éventuels départs durant ces congés.

M. Sieber prend note de la requête de Mme Theumann. L'intéressé ajoute, qu'à l'heure actuelle, la communication de ces deux demi-journées de congé se fait par voie d'agenda, pour la simple et bonne raison que chaque courrier à domicile coûte CHF 1'000.--.

12. Dates des prochaines séances

- Mercredi 15 février 2017, à 20h00, au réfectoire du Collège de La Planta, à Chavannes-près-Renens
- Jeudi 8 juin 2017, à 20h00, à la salle des combles de la Maison de commune, à Saint-Sulpice

13. Divers et propositions individuelles

M. Sieber fait part d'une première soirée prévue le jeudi 9 février 2017, à 20h00, à Chavannes-près-Renens, dont le thème portera sur la durée passée sur les écrans. Un flyer sera envoyé à cet effet. D'autres journées pédagogiques seront organisées par la suite. Il s'agit d'un programme qui s'inscrira dans la durée (deux à trois fois par année) dont le but est de mettre en place des conférences adultes (participation des enseignants souhaitée).

Mme Theumann pose la question du rôle exact d'un stagiaire dans les classes. Plus précisément, un stagiaire a-t-il le droit de remplacer un enseignant lors d'absence de ce dernier ? M. Sieber répond de manière positive, un stagiaire peut tout faire (remplacer un enseignant, donner des tests, etc.). Mme Merminod ajoute que cette manière d'agir est même recommandée par les HEP.

Mme Golaz demande si des décos de Noël sont prévues de la part des enseignants au Collège des Pâquis ? Mme Favre répond, qu'après une récente visite du Collège de la Plaine lequel est toujours très joliment décoré, que le Collège des Pâquis manquait effectivement de décos de Noël. Malheureusement, pour cette année, aucune décoration n'est prévue. En outre, rien ne peut être mis sur les vitres, par risque d'explosion de celles-ci. Les vestiaires sont cependant décorés, mais rien de plus.

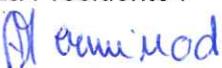
Mme Golaz informe que la robinetterie du Collège des Pâquis pose de nombreux problèmes. Mme Merminod répond que le cas est bien entendu connu et que des solutions pour résoudre ces problèmes sont en cours.

Mme Perianez informe le Conseil d'établissement d'un problème quant aux repas commandés au réfectoire du Collège des Pâquis. Quelques élèves et un collaborateur travaillant au réfectoire ne mangent pas de porc. Mme Perianez souhaiterait savoir comment elle doit agir dans ce genre de cas ? Peut-elle commander des repas sans porc ? Mme Merminod estime qu'il paraît évident que des menus pour des enfants qui ne mangent pas de porc soient prévus. L'intéressée s'entretiendra directement avec Mme Perianez à ce sujet.

Mme Anne Merminod remercie les participants et lève la séance à 21h20.

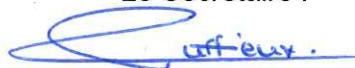
Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

La Présidente :



Anne Merminod

Le Secrétaire :



Yann Ruffieux